





ÉDITION 2024



CHARGÉ(E) DES COOPÉRATIONS



CHOISISSEZ CE PARCOURS PRAXIS POUR:

- Connaître les dispositifs de coopération existants, conventionnels et organiques, à l'hôpital et en établissement médico-social
- Sécuriser juridiquement les dispositifs de coopération déployés
- ▲ Accompagner sur le terrain les projets au plus près des besoins des acteurs
- Étre certifié en répondant aux exigences d'une évaluation des acquis de la formation

Praxis (nf, d'origine grecque) :

ce mot signifiant "action" désigne l'ensemble des activités humaines susceptibles de transformer le milieu naturel ou de modifier les rapports sociaux.



Le CNEH est habilité à délivrer le certificat professionnel FFP

Ce certificat, délivré à l'issue d'un parcours de formation avec une évaluation des compétences, atteste de la maîtrise d'une fonction, d'une activité ou d'un métier





CHARGÉ(E) DES COOPÉRATIONS



pour développer ses connaissances et acquérir des méthodes et outils indispensables à la prise en charge ou à l'approfondissement de la fonction

MODULE 1 (3 jours) Les fondamentaux de la coopération sanitaire et médico-sociale

- Positionner la fonction au sein de l'établissement
- Identifier les fondamentaux de la gestion des coopérations dans l'établissement
- De Connaître les ressources documentaires

ATELIER 1

La fonction de chargé des coopérations à

- · La place de la coopération dans la stratégie et l'organisation de l'établissement
- L'organisation du poste de chargé(e) de coopération : les prérequis en termes de compétences, les ressources et moyens, la fiche de poste
- La place du chargé de coopération au sein de l'établissement, les connexions à établir avec les acteurs en interne
- · Les fondamentaux du droit des coopérations à l'hôpital : textes applicables, principes d'organisation

ATELIER 2

Savoir rédiger une convention de coopération

- Qu'est-ce qu'une convention de coopération ?
 - typologie des conventions de coopération
- cadre juridique applicable
- qualification juridique et risques contentieux
- Méthodologie de rédaction
- clauses incontournables
- points de vigilance pour la rédaction

ATELIER 3

Les outils de coopération organique : GCS, GIE, GIP, GCSMS

- Panorama des différents outils de coopération utilisables dans le domaine sanitaire et médico-social, constitution, fonctionnement,
 - groupement d'intérêt économique (GIE),
 - groupement d'intérêt public (GIP)
- groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS)
- Focus sur le groupement de coopération sanitaire (GCS) : différents types de GCS, dernières dispositions juridiques, création, fonctionnement
- Les points de vigilance dans la constitution d'un groupement : objet, modèle économique, équilibres décisionnels, gouvernance, évolutions potentielles..
- Les coopérations sur les activités de soins autorisées

ATELIER 4

Le déploiement des GHT

- Point d'étape sur la construction des GHT : rappel des fondamentaux juridiques, état d'avancement de la démarche
- · Les coopérations liées aux filières de soins
 - la construction de pôles interétablissements
- les coopérations sur les activités médicotechniques: pharmacie (PUI), imagerie, biologie médicale
- Articulation GHT / autres coopérations
- La gestion des ressources humaines dans
- · Les fonctions mutualisées : achats, DIM, SIH. formation
- · La sécurisation juridique des GHT
- Les prérogatives de l'établissement support

Méthodes pédagogiques

- Des outils de veille documentaire
- Des ateliers pratiques et des études de cas

MODULE 2 (3 jours)

Mettre en place une action de coopération

- Maîtriser sur le plan juridique les différents outils de coopération
- Prendre en compte les spécificités de chaque projet de coopération
- Inscrire la démarche coopérative dans le cadre nouveau des GHT

ATELIER 5

Démarche projet en coopération sanitaire

- · Le cadrage d'un projet
- le niveau d'ambition du projet
- les enjeux, le périmètre et la cible du projet
- la gouvernance (le pilotage du projet, la structuration des groupes de travail, les compétences disponibles...)
- La phase de diagnostic
- les différents outils et méthodes
- le niveau de convergence / divergence
- l'identification des acteurs clés
- La mise en œuvre et le suivi du projet
- le tableau de bord et le suivi d'un plan d'actions, le reporting
- · Le bilan et la clôture du projet
- l'évaluation du projet et son ajustement
- la clôture d'un projet

ATELIER 6

Les liens avec le secteur associatif

- · La problématique des coopérations avec le secteur associatif
 - les différents types d'associations en lien avec l'hôpital
 - les subventions
- · La mise à disposition de moyens auprès d'associations
- · Les conditions d'intervention des associations à l'hôpital
- Les associations transparentes et le risque de gestion de fait

ATELIER 7

La coopération avec les acteurs libéraux

- · Les différents outils juridiques envisageables
 - le contrat d'exercice libéral
 - la convention de co-utilisation
- · Les points de vigilance dans la mise en place de partenariats avec les libéraux
- · Les responsabilités juridiques
- L'articulation ville-hôpital
- la mise en place des équipes de soins primaires et des CPTS
- Les mesures du plan Ma Santé 2022

Les aspects RH des coopérations

- Les recrutements
- · Le recours à la mise à disposition dans les partenariats publics ou public-privé
- · Les flux de personnels médicaux et leur dimension statutaire (PET, PST...)
- · Le dialogue social dans les coopérations»

ATELIER 9

Focus sur les coopérations en imagerie

- · Les outils juridiques de la coopération en
- · Les problématiques particulières: facturation, PDS, liens avec les libéraux
- · Les plateaux mutualisés d'imagerie médicale (PMIM)



- · Une méthodologie appliquée au pilotage de projets en coopération sanitaire
- Des études de cas et des retours d'expérience



Candidature

Validation

Apprentissage

Jury



MODULE 3 (1 jour) Le volet financier et fiscal des coopérations

- Intégrer la dimension financière et fiscale à un projet
- Maîtriser le risque financier

ATELIER 10

Les aspects budgétaires et comptables des coopérations

- Méthodologie de constitution du montage financier dans une coopération conventionnelle :
- suivi des facturations entre partenaires
- écritures comptables à réaliser
- Les fondamentaux de l'organisation budgétaire et comptable d'une structure de coopération
- · Les nouvelles normes applicables aux GCS/GCSMS publics
- Le fonctionnement financier des structures de coopération organique
- flux financiers
- patrimoine
- budget
- investissements
- Les aspects financiers du GHT
- budget G
- comptes consolidés
- évolutions à venir (réforme de santé)

ATELIER 11

La fiscalité dans les coopérations

- Rappel des mécanismes de la TVA dans les établissements de santé
- régime TVA applicable aux recettes
- modalités de récupération de la TVA
- Cas particulier des groupements de coopérations
- principe : exonération visée à l'article 261 B du CGI
- point d'attention : livraisons de biens et montage pour éviter la taxation



• Des illustrations issues de la pratique budgétaire et comptable des GCS

CERTIFICAT PROFESSIONNEL (1 jour)

- Le projet professionnel du participant, élaboré durant la formation, porte sur un plan d'actions ou d'amélioration, ou encore sur la création de la fonction
- La soutenance devant un jury d'experts du projet professionnel valide le parcours de formation
- Clôture du cycle



Brigitte de Lard-Huchet, Directrice du Centre de droit JuriSanté, coordinatrice du Praxis brigitte.delard@cneh.fr 06 81 44 21 13

INTERVENANTS

Céline Berthier,

Consultante du Centre de droit JuriSanté du CNEH

Responsable de l'offre RH médicales au CNEH

Kelly Vang,

Consultante du Centre de droit JuriSanté du CNEH

Philippe Soliveri. Responsable des offres Finances, contrôle de gestion et achats du CNEH

Jean-Francois Simon.

Coach certifié, consutant en communication et relations interpersonnelles, expert au CNEH

Un expert fiscaliste, Cabinet ALTRA Consulting

Réf. J1467



Soit une durée de 56h

Session du 13 au 16 mai 2024

et du 3 au 6 juin 2024

Tarif adhérents* 3 600 € Tarif non-adhérents* 4 500 €

*Tarifs nets de taxe, déjeuners inclus

PRÉREQUIS

- Une bonne connaissance de la gestion hospitalière et de l'organisation du secteur sanitaire et/ou médico-social, si le professionnel est déjà en poste
- Une connaissance minimale en droit et plus particulièrement en droit public, si le professionnel est en prise de fonction

PUBLIC/ACCESSIBILITÉ

Le cycle s'adresse aux professionnels du secteur sanitaire ou médicosocial public en charge dans leur établissement des projets coopération avec d'autres acteurs de santé ou structures du territoire.

Le cycle peut également répondre aux besoins de personnes en réflexion sur une réorientation ou reconversion professionnelle.

Formation accessible aux publics en situation de handicap

Référente Handicap CNEH: sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76

DEMANDE D'INSCRIPTION

Bulletin à renvoyer et à adresser au CNEH (1 bulletin par participant) au choix :

Par E-mail: cristiana.chaves@cneh.fr ou sur **www.cneh.fr**, rubrique formation/ nos domaines de formation *Formation accessible aux publics en situation de handicap*

Référente Handicap CNEH: sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76

Pour tout renseignement, contactez Cristiana Chaves au 01 41 17 15 06 ou par mail : cristiana.chaves@cneh.fr





CHARGÉ(E) DES COOPÉRATIONS (Réf. J1467)
Session : du 13 mai au 6 juin 2024
Responsable de formation* Mme M. Prénom: Nom: Tél.: E-mail:
Participant* Mme M. Prénom: Nom: Fonction: Service: Tél.: E-mail:
Établissement* Nom
Code postal : Ville :
Adresse de facturation (si différente) Adresse: Code postal: Ville:
*Tous les champs sont obligatoires Depuis le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a défini de nouvelles règles de protection des données à caractère personnel. Le CNEH ne recueille que les données indispensables à votre inscription et s'engage à ne pas les diffuser. Si vous souhaitez modifier ou supprimer vos coordonnées, vous pouvez adresser un mail à formation@cneh.fr
Signature et cachet Date Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation continue

EN PRATIQUE

IARIFS	NETS	5 DE	IAXE

Tarif adhérents3 600 €Tarif non-adhérents4 500 €

LIEU

La formation a lieu dans les locaux du CNEH à Paris-Malakoff (accès métro ligne 13).

HORAIRES ET REPAS

8 jours de formation présentiel soit 56 h 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le cycle est très largement orienté sur la pratique. Le participant, accompagné de l'équipe pédagogique, progresse grâce à un entraînement intensif à partir des mises en situation.

CONTACT

Inscription et renseignements



Brigitte de Lard-Huchet,
Directrice du Centre de droit JuriSanté,
coordinatrice du Praxis
brigitte.delard@cneh.fr
06 81 44 21 13
Cristiana Chaves



Assistante de formation cristiana.chaves@cneh.fr 01 41 17 15 06